

Axes d'intervention M2A - 26 juin 2023 -

Point 20 : Compte administratif 2022, le « compte n'y est pas »

Un exercice obligé où derrière l'apparence factuelle des chiffres, se révèle une manière de voir et de compter pleinement politique.

En effet nous pouvons constater qu'en 2022, le bilan comptable s'améliore : augmentation du taux d'épargne brute à 18,26% et capacité de désendettement abaissée de 7,5 en 2021 à 6,9 en 2022. Le tout malgré un contexte défavorable : Baisse de la DGF, suppression continue de recettes fiscales, et inflation des prix notamment de l'énergie. C'est à l'aune de ces réalités qu'il convient de relativiser l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Comment dans ce contexte réaliser l'exploit de présenter un bilan comptable en amélioration ?

En continuant d'écraser les salaires, puisqu'on constate que les « charges de personnels » comme vous l'écrivez, augmentent de 2,8% et ce malgré l'augmentation insuffisante du point d'indice, malgré les évolutions de carrière, ce qui revient quand l'inflation est à 6% à une baisse relative des salaires et une dégradation de la vie de nos agents aujourd'hui confrontés à la réorganisation des « services mutualisés » qui ajoute encore plus de difficultés dans les collectifs de travail constitués et efficaces qui se trouvent séparés aujourd'hui.

En faisant pression sur les moyens des services publics car l'augmentation comptable est un effet direct de votre politique salariale puisqu'on peut constater que le choix d'externaliser le service « réparations, garage » conduit à une augmentation de presque 10% .

Ce choix comptable fragilise le service public et la vie des agents qui le mettent en œuvre ainsi que la qualité offerte à tous les usagers.

En cohérence avec le refus émis lors du vote du budget 2022, le vote non sur ce bilan comptable est la seule alternative. Vote NON

Point 39 : « Les eaux troubles du MON » : M2A doit se porter partie civile et diligenter un audit interne

Le rapport de la CRC sur la gestion du Mon entre 2015 et 2020 est accablant tant pour l'association et ses principaux dirigeants qui font l'objet d'une convocation au tribunal correctionnel le 16 novembre 2023 pour « abus de biens sociaux, abus de confiance, présentation de bilans inexacts et recel de ces délits dans le cadre de la gestion du MON », que pour le principal pourvoyeur de subventions publiques, M2A dont la CRC pointe « les lacunes dans les contrôles effectués par la collectivité ».

Pour ne retenir que l'essentiel de ce rapport de 42 pages, la CRC souligne que le « directeur général », fonction qui n'est pas définie dans les statuts de l'association, perçoit « une rémunération brute mensuelle de 5435 euros. Cumulées avec ses fonctions de « directeur technique sportif », il touche un salaire brut annuel dépassant les 100000 Euros ce qui représente un tiers de la masse salariale distribuée à la quinzaine de salariés.

A cela s'ajoute toute une série de « frais inexplicables tant pour le directeur que pour d'autres membres du comité directeur. Ces pratiques, pour plusieurs milliers d'euros annuels « ont permis au club de s'affranchir du règlement de charges sociales ou fiscales ». Prolongeant la confusion, le club a pris en charge l'assurance de véhicule privés des dirigeants poursuivis au moins jusqu'à l'été 2019 : Land rover , Mitsubishi et Porsche dont la seule assurance annuelle s'élève à 3900 euros.

Par ailleurs, la CRC déplore la trop grande proximité entre l'association MON et la société commerciale MON club placée en liquidation judiciaire en 2022. Ainsi certaines subventions de l'association sont venues alimenter le compte courant de la société commerciale...

De manière générale la CRC , déplore des retards dans la publication des comptes, s'inquiète de sa forte dépendance aux subventions , entre 60 et 70% contre 22% en moyenne nationale.

M2A est le principal financeur du club, à raison de 490000 euros/annuels entre 2015 et 2019 et le rapport pointe »les relations équivoques et confuses » entre les deux parties, un usage contestable d'une partie des subventions et l'absence de contrôle par l'agglomération de « la bonne utilisation des fonds versés »

AU vu de ce rapport et de l'importance des sommes engagées, près de 2,5 millions d'euros sur 5 ans, et même si depuis 2021 M2A a révisé lentement ses positions, il semble indispensable que la collectivité se porte partie civile dans cette affaire et qu'un audit interne soit mis en œuvre pour faire toute la lumière sur les dysfonctionnements qui ont permis de telles pratiques dans l'usage des fonds publics. Cela semble indispensable aussi pour permettre au club de repartir sur des bases saines en dépassant la gouvernance clanique et en faisant confiance aux personnes qui sont prêtes à prendre la relève et à relever le défi de la reconstruction.

Point 74 SPL Ferroviaire « Non à la mise en concurrence et aux opérateurs privés »

Après le vote de l'an dernier où nous avions indiqué notre refus de création de la SPL Ferroviaire, bras armé de la mise en concurrence des réseaux du grand Est, nous réitérons aujourd'hui ce même refus quand à l'augmentation de capital et à la délégation pour 18 mois au seul conseil régional de décider de son utilisation. Vote NON

SJ